

L'initiative Ban Advocates ou l'engagement de victimes d'armes à sous-munitions pour la mise en œuvre de la Convention sur les armes à sous-munitions

Stan Brabant

Je m'emporte lorsque j'entends des experts militaires affirmer qu'ils vont améliorer ces armes pour les rendre humaines et sûres. Larguer un grand nombre de bombes près des populations civiles est un acte criminel. Si quelqu'un ne comprend pas pourquoi nous devons interdire un certain type d'armes à sous-munitions, qu'il nous le demande à nous les victimes de ces armes. Nous pouvons l'aider à comprendre¹ !

Lors de la première réunion des « Cluster Munition Ban Advocates » organisée à Belgrade (Serbie) en septembre 2007 la colère dans la salle était grande². Ce groupe initial comprenait des personnes de communautés touchées par les armes à sous-munitions en Afghanistan, au Liban, en Serbie et au Tadjikistan. Les participants n'exprimèrent pas seulement leur colère ; ils évoquèrent les effets dévastateurs de ces armes, la mort de leurs parents, de leurs familles, les bébés déchiquetés, la terreur, les traumatismes, la cécité, l'horreur et la pauvreté. L'on percevait aussi une certaine culpabilité et une interrogation – pourquoi suis-je le seul survivant de la famille ? Pourquoi ont-ils tué mon petit frère, ma mère ou même nos moutons ? Que dois-je faire maintenant ? Que me reste-t-il maintenant que les armes à sous-munitions ont tué ma famille et mes voisins ?

Au-delà de la souffrance qui était ainsi exprimée, nous avions le sentiment que les victimes d'armes à sous-munitions pourraient orienter le futur accord international sur les armes à sous-munitions et favoriser l'apparition d'une nouvelle norme sur l'assistance aux victimes. L'une des premières interventions des Ban Advocates, et peut-être la plus forte, fut celle de Sladjan Vučković. Il raconta aux participants de la Conférence de Belgrade des États touchés par les armes à sous-munitions l'expérience qu'il vécut alors qu'il enlevait des sous-munitions après le bombardement effectué en 1999 par l'OTAN (et juste avant son accident) :

À la mi-avril, j'étais en train de dépolluer une zone qui se trouve près de Kursumlija. La route ainsi que les bandes de terre qui s'étendaient sur 50 mètres de large de part et d'autre de la route étaient couvertes de bombes à sous-munitions. Il n'y avait aucune cible militaire alentour. Je ne sais pas pourquoi cette zone avait été bombardée ou du moins je ne le savais pas lorsque je me suis rendu sur place. Soudain, j'ai vu une voiture bleue à côté d'un pont. Je me trouvais à une centaine de mètres du véhicule et j'ai vu que toutes les portières étaient ouvertes. La voiture était entièrement criblée d'éclats de bombes à sous-

Stan Brabant est engagé auprès de Handicap International Belgique depuis 1994. Il dirige aujourd'hui l'unité politique de Handicap International ; il est aussi membre du conseil de rédaction de l'Observatoire des mines. Brabant est engagé depuis 2005 dans la campagne contre les armes à sous-munitions ; il est le co-fondateur de l'initiative Ban Advocates.

munitions. J'ai contrôlé la voiture et éliminé toutes les bombes qui restaient. Sur la banquette arrière maculée de sang se trouvait un sac pour enfant plein de jouets. Je ne sais pas s'il s'agissait de poupées ou de petites voitures, peu importe, mais ils avaient appartenu à des enfants. Le sac avait été touché par les éclats des bombes. Sous la banquette, j'aperçus un biberon dans lequel il restait un peu de lait ; ce biberon aussi avait été touché. Les corps des membres de cette famille qui avait tenté de fuir la guerre avaient déjà été retirés³.

L'ambiance dans la salle s'alourdissait à mesure que Sladjan avançait dans son récit. Un délégué a d'ailleurs affirmé « Je m'en souviens très clairement. Nous ne pouvions nous laisser emporter par l'émotion, nous ne pouvions pas nous laisser aller à pleurer. La plupart des personnes présentes était pourtant bouleversées par cette histoire terrible racontée de manière factuelle. Ce récit fut heureusement suivi de l'intervention d'un autre Ban Advocate sur les modalités de l'assistance aux victimes. Cette présentation nous permit de nous ressaisir. Ces moments eurent une réelle incidence sur les diplomates qui sont en fin de compte des êtres humains comme les autres. Ces interventions ont aussi accru notre motivation à obtenir la Convention »⁴.

L'initiative Ban Advocates commença à formuler ce qu'elle attendait du traité avant le début des négociations officielles à Dublin – une interdiction totale des armes à sous-munitions, rien de moins : « Qui oserait nous expliquer ce que sont des armes à sous-munitions «sûres» ? D'après mon expérience de dépollution de zones contaminées par des armes à sous-munitions, je peux dire qu'il n'existe et n'existera jamais d'armes à sous-munitions «sûres», des armes qui seraient capables de reconnaître et de faire la distinction entre des personnes qu'il faudrait tuer ou mutiler et d'autres qu'il faudrait épargner. Nous ne pouvons différencier les armes à sous-munitions en fonction de leur type, leur modèle ou leur date de fabrication. Toutes les armes à sous-munitions sont meurtrières, voilà comment il convient de les définir »⁵. Les Ban Advocates se sont opposé aux pays qui voulaient affaiblir la portée du traité :

Les armes à sous-munitions ont anéanti mes rêves. Les gens se moquent de moi et sont négatifs à mon égard. Ils me prennent pour un mendiant. Je leur fais pitié. Osez-vous encore me parler de « périodes de transition » et d'« interopérabilité » ? Avez-vous encore l'intention de me parler d'« exceptions » ? Je vous conjure de rester concentrés sur ce qui est vraiment important. Je vous demande de travailler pour parvenir aux dispositions les plus rigoureuses possibles en matière d'assistance aux victimes et de veiller à ce qu'elles soient mises en œuvre de toute urgence. Je compte sur vous pour signer la Déclaration de Wellington et je veux vous retrouver tous à Dublin en mai. Je vous demande de faire preuve de créativité et d'inventivité pour proposer aux générations futures un monde meilleur et plus sûr. Je vous invite à rentrer chez vous et à convaincre les États qui ne se sont pas encore engagés dans ce processus à nous rejoindre ! Dans 10 ans, j'aurai 26 ans. Dans 10 ans, je

veux pouvoir penser au traité sur les armes à sous-munitions et être fier de vous et du travail que vous allez accomplir cette semaine⁶.

Les Ban Advocates n'ont pas été autorisés à s'exprimer lors des négociations officielles du traité. Ils ont alors recentré leur action et fait pression sur les différents États. D'après les témoignages de plusieurs diplomates et négociateurs, le travail des Ban Advocates a joué un rôle déterminant pour faire évoluer les politiques nationales⁷. Lors des négociations de Dublin, l'équipe des Ban Advocates a concentré une grande partie de son temps et de ses efforts sur les pays qui émettaient des réserves sur l'idée d'une interdiction complète des armes à sous-munitions. L'équipe a très vite compris que ces rencontres avec les délégations avaient une influence car les positions de ces dernières évoluaient au jour le jour. Selon un témoignage cité dans l'évaluation externe de l'initiative Ban Advocates : « Ils [les Ban Advocates] nous ont permis de ne plus penser aux victimes par le biais de chiffres qui ne signifient pas grand-chose sur le plan humain. Leur présence en chair et en os, avec tout ce que cela signifie, était bien plus forte ». Lors du dernier jour de la Conférence de Dublin, l'un des principaux négociateurs d'un pays qui s'était fortement opposé à une interdiction complète des armes à sous-munitions leur a même adressé une lettre :

Lors de la campagne de 1999 au Kosovo [...] j'ignorais les effets terribles des armes à sous-munitions après un conflit [...] J'espère que le projet de convention que nous allons adopter aujourd'hui et ce que j'ai pu faire pour atteindre l'objectif historique d'interdire ces armes qui causent des souffrances inacceptables permettront d'améliorer la situation et éviteront à l'avenir que d'autres civils ne subissent les pertes et blessures que vous et vos familles avez connues [...]. Votre détermination et votre bonne humeur face à l'adversité m'ont inspiré et je vous souhaite bonne chance pour l'avenir⁸.

L'un des principaux enseignements de cette initiative est le suivant : « lorsque les gens directement touchés par une question la présentent aux diplomates sous un angle personnel, émotionnel et humain, ils peuvent influencer fortement la compréhension et la perception que les dirigeants et les diplomates ont de cette question. Leur intervention peut ainsi contribuer, avec d'autres facteurs, à influencer les positions des gouvernements »⁹.

De l'accord à la mise en œuvre

Après l'adoption de la Convention sur les armes à sous-munitions (CASM) à Dublin le 30 mai 2008, l'équipe des Ban Advocates a exprimé une joie et un espoir immenses : « Ce processus peut aider nos vies. Il y a encore beaucoup à accomplir, mais je serai très heureux de retourner en Afghanistan en ayant à l'esprit cet instrument qui est très important non seulement pour moi mais aussi pour les milliers de victimes dans mon pays »¹⁰. Six mois plus tard, cette personne déclarait « Je suis fier de voir que nos efforts et notre mobilisation ont conduit à cette incroyable convention qui a été adoptée à Dublin en mai. Ce jour-là, j'ai eu l'impression de retrouver mes jambes. [...] mais cet instrument ne restera qu'un simple document si les États ne décident

pas de signer, ratifier et appliquer la Convention »¹¹. Avant de quitter Dublin, plusieurs Ban Advocates demandèrent quelle serait la prochaine étape, quel serait leur rôle maintenant qu'un traité avait été accepté ? Ensemble nous avons défini un plan pour promouvoir l'application du traité et son universalisation par le biais d'activités de mobilisation aux niveaux national et international.

À la Conférence de signature du traité à Oslo en décembre 2008, l'équipe des Ban Advocates a remercié toutes les personnes ayant pris part au processus : « C'est un honneur pour nous de nous trouver devant vous aujourd'hui. Nous sommes fiers de ce traité et plus particulièrement des dispositions portant sur l'assistance aux victimes. Vous avez tous pris une décision difficile, mais c'était le bon choix. Au nom de tous les survivants, nous sommes ici pour vous remercier, remercier chacun d'entre vous, vous tous qui avez fait de ce traité une réalité »¹². Les délégués se levèrent alors pour les acclamer.

Quatre-vingt quatorze États ont signé la Convention sur les armes à sous-munitions ; cette formidable victoire marquait aussi le début du long processus de mise en œuvre du traité. D'après l'expérience de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, nous savons qu'il faudra des années de travail avant que la Convention ne fasse une réelle différence sur le terrain. La déclaration faite par les Ban Advocates à Oslo insistait aussi sur la nécessité de mettre en œuvre les dispositions de la Convention relatives à l'assistance aux victimes :

Nous croyons que l'article 5 aura une réelle incidence sur nos vies. La question aujourd'hui n'est pas de savoir comment l'assistance sera fournie, mais de savoir avec quelle rapidité elle sera mise en place. Vous devez de toute urgence prendre les mesures nécessaires ! Notre Convention ne doit pas rester lettre morte. J'ai 17 ans et je ne veux pas attendre d'être un vieil homme pour bénéficier d'une aide dans ma communauté ou pour trouver un travail. Les personnes qui sont blessées par des bombes à sous-munitions devraient recevoir une assistance d'urgence ; il ne faut pas les abandonner à leur sort dans des hôpitaux. J'ai moi-même connu cette situation jusqu'à ce que mon père vienne me sauver. Les pays doivent donc mettre en place des plans nationaux d'assistance aux victimes, prévoir les budgets nécessaires et se fixer des délais ; ils doivent nommer des points de contact ; et commencer à recueillir des données et prendre des mesures pour mobiliser des ressources. Nous vous demandons de tenir vos promesses. Nous, les Ban Advocates, sommes prêts à travailler avec vous dès demain¹³.

Les dispositions de la Convention relatives à l'assistance aux victimes sont d'une force et d'une précision remarquables. Elles ne sont pas le fait du hasard mais résultent du travail concerté de réflexion et de rédaction réalisé par toute une série d'acteurs et notamment des États affectés et donateurs, des chercheurs, des experts juridiques, des praticiens ainsi que l'équipe des Ban Advocates¹⁴. La force de ces dispositions est liée à quatre éléments majeurs qui joueront un

rôle clef au niveau de la mise en œuvre et du contrôle du respect de la Convention lorsqu'elle entrera en vigueur.

Premièrement, l'assistance aux victimes est une obligation juridique imposée par la Convention sur les armes à sous-munitions : « Chaque État partie *fournira* de manière suffisante aux victimes d'armes à sous-munitions dans les zones sous sa juridiction ou son contrôle [...] une assistance prenant en considération l'âge et les sexospécificités » [non souligné dans la Convention]. Deuxièmement, l'assistance aux victimes est définie ; elle inclut « une assistance prenant en considération l'âge et les sexospécificités, y compris des soins médicaux, une réadaptation et un soutien psychologique, ainsi qu'une insertion sociale et économique ». Les États parties doivent en outre « mettr[e] tout en œuvre pour recueillir des données fiables pertinentes concernant les victimes d'armes à sous-munitions ». C'est une réponse directe à une demande faite par Ban Advocates en septembre 2007¹⁵.

Troisièmement, le paragraphe 2 de l'article 5 indique une série de mesures concrètes et précises que les États parties doivent prendre. Chaque État partie devra : évaluer les besoins des victimes des armes à sous-munitions ; élaborer, mettre en œuvre et faire appliquer toutes les réglementations et politiques nationales nécessaires ; élaborer un plan et un budget nationaux, comprenant le temps estimé nécessaire à la réalisation de ces activités ; entreprendre des actions pour mobiliser les ressources nationales et internationales ; consulter étroitement et faire participer activement les victimes et les organisations qui les représentent ; et désigner un point de contact au sein du gouvernement pour la coordination des questions relatives à la mise en œuvre de l'article 5. Ce paragraphe majeur de la CASM, probablement le plus important pour les victimes, est une réponse directe aux recommandations formulées par les Ban Advocates lors de la Conférence de Wellington en février 2008 :

Des mesures concrètes pourraient être prises pour améliorer la mise en œuvre de l'assistance aux victimes : utiliser pour l'assistance aux victimes un cadre de mise en œuvre existant ou en créer un ; nommer un point de contact chargé du cadre de mise en œuvre ; élaborer et appliquer un plan d'action national précisant des objectifs clairs et le temps nécessaire ; tenir compte dans la planification et la mise en œuvre de l'assistance aux victimes des lois nationales et internationales ainsi que des politiques publiques pertinentes. Enfin et surtout garantir que les survivants, leurs familles et leurs communautés seront tous pris en compte dans la planification et la mise en œuvre de l'assistance aux victimes. En outre, et c'est un point particulièrement important, il faudra préciser clairement que les survivants et les personnes souffrant de handicap participeront pleinement aux prises de décisions, à la mise en œuvre du traité et au contrôle du respect des dispositions de cet instrument [...]. Les États parties devraient être obligés de présenter des rapports sur leurs plans d'assistance aux victimes et sur les progrès réalisés au niveau de l'application de ces plans ; la structure de ces rapports devrait être harmonisée. La société

civile, et plus particulièrement les survivants, devraient pouvoir se procurer ces rapports. C'est en effet par le biais de ces documents que la société civile et les survivants pourront contrôler la réelle mise en œuvre du traité. [...] La demande [d'assistance] devrait indiquer clairement l'évaluation des besoins des victimes, les circonstances empêchant l'État partie d'aider les victimes, la nature des programmes proposés, des objectifs mesurables, des échéances précises d'application et toute autre information pertinente dans le cadre d'une demande d'assistance¹⁶.

Quatrièmement, l'article 2 de la Convention définit les victimes d'armes à sous-munitions comme étant « toutes les personnes qui ont été tuées ou ont subi un préjudice corporel ou psychologique, une perte matérielle, une marginalisation sociale ou une atteinte substantielle à la jouissance de leurs droits suite à l'emploi d'armes à sous-munitions ; les victimes d'armes à sous-munitions englobent les personnes directement touchées par les armes à sous-munitions ainsi que leur famille et leur communauté affectées ». Cette large définition répond à la déclaration faite par une femme membre de Ban Advocates et épouse d'un expert de dépollution gravement blessé par une sous-munition : « Laissez-moi vous poser cette question à laquelle je réfléchis souvent : Qui sont les victimes des bombes à sous-munitions ? Est-ce uniquement la personne innocente qui est assurément celle qui souffre le plus ? Ses proches ne le sont-ils pas aussi ? Le nombre exact des victimes des armes à sous-munitions est bien plus élevé que ce que montrent les statistiques. Des familles entières, des communautés entières sont touchées par ces armes »¹⁷.

L'assistance aux victimes nécessitera l'engagement et les ressources de départements ministériels qui ne sont généralement pas impliqués dans l'application des traités de désarmement. Les pays touchés et les pays donateurs devront faire preuve d'une volonté politique inébranlable et l'assistance aux victimes devra s'inscrire dans la durée. Plusieurs facteurs devraient toutefois faciliter la mise en œuvre des dispositions relatives à l'assistance aux victimes : le nombre limité de pays aujourd'hui touchés par le problème des armes à sous-munitions¹⁸, la récente entrée en vigueur de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, l'expérience de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel (même s'il reste encore beaucoup à accomplir pour l'assistance aux victimes dans le cadre de cet instrument) et, bien sûr, l'engagement et la détermination des Ban Advocates et de la société civile en général.

Au cours des prochaines années, l'équipe des Ban Advocates va se concentrer sur l'application et l'universalisation de la Convention sur les armes à sous-munitions, en insistant plus particulièrement sur l'assistance aux victimes. Les Ban Advocates travailleront aux niveaux national et international en étroite collaboration avec des partenaires de la société civile comme la Campagne internationale pour l'interdiction des mines et la Coalition contre les armes à sous-munitions ainsi qu'avec d'autres acteurs ayant joué un rôle important dans le processus d'Oslo (des gouvernements et des organismes internationaux). Plusieurs Ban

Advocates ont déjà exprimé leur intérêt pour un contrôle par la société civile du respect du traité ; ils pourraient s'engager dans des recherches pour l'Observatoire des mines¹⁹.

Plaidoyer au niveau national

Les actions menées au niveau national seront essentielles. Afin de soutenir ces efforts nationaux, l'équipe des Ban Advocates a participé à un programme de 10 jours de développement des compétences qui a couvert la gestion de projets, les talents de persuasion, l'informatique, les qualités de rédaction et la gestion d'événements²⁰. Le programme comportait aussi une introduction à la psychotraumatologie et des sessions de coaching individuel ainsi qu'une présentation basée sur une évaluation externe de l'initiative Ban Advocates. L'un des objectifs de cette formation était de permettre aux Ban Advocates de gérer des bourses. Ils pourront aussi développer leurs connaissances linguistiques grâce au soutien de Handicap International Belgique. Nos collègues qui sont sur le terrain en République démocratique populaire lao sont en train de constituer un groupe de Ban Advocates laotiens qui devrait être prêt pour la première Conférence des États parties.

Les activités nationales des Ban Advocates seront basées sur une analyse minutieuse et constante de la situation et des problèmes qui se posent au niveau national ; cette analyse sera effectuée avec des partenaires de la société civile. Plusieurs facteurs susceptibles de bloquer ou de favoriser la signature, la ratification ou l'application de la Convention ont déjà été identifiés. Ce sont la volonté politique, les préoccupations financières, les questions de sécurité nationale, les connaissances techniques, les pressions internationales et celles exercées par l'industrie de l'armement, l'importance de la sensibilisation et la stabilité (ou instabilité) nationale.

Chaque contexte national étant différent, il nécessite une stratégie propre. Diverses activités nationales sont envisageables : cérémonies organisées en souvenir d'attaques effectuées avec des armes à sous-munitions, publication de rapports, information des parlementaires et des responsables gouvernementaux, événements médiatiques, tournées de conférences, initiatives supranationales à travers les régions, actions de persuasion pour encourager l'application des dispositions relatives à l'assistance aux victimes et campagnes de lettres. Pour garantir le succès de ces activités, les membres de Ban Advocates se rencontreront de temps à autre pour se soutenir mutuellement et échanger leurs connaissances et leurs expériences.

Les efforts des Ban Advocates pour parvenir à l'universalisation de la Convention porteront principalement sur les pays non signataires dans lesquels un membre de l'initiative est établi. De tels efforts peuvent avoir des résultats remarquables : le 3 décembre 2008, la campagne intense menée par un Ban Advocate a conduit l'Afghanistan à signer le traité²¹. Une femme américaine engagée dans l'initiative Ban Advocates a déclaré à la veille des élections aux États-Unis : « Il faut cesser d'avoir peur et défendre ce que nous croyons être juste. Comment pouvons-nous nous regarder en face si nous ne faisons rien pour lutter contre cette situation déplorable ? Nous ne pouvons rendre à ces enfants leurs bras ni leurs jambes. Nous ne pouvons ramener ces

enfants à la vie. Nous ne pourrions rendre aux parents les enfants qu'ils ont perdus, mais nous pouvons empêcher de nouvelles tragédies et prendre soin de ceux qui ont été touchés »²². La nouvelle administration des États-Unis a donné des signes encourageants qu'il faut suivre avec attention. L'un des membres des Ban Advocates, qui a effectué une tournée dans le Middle West américain, a déclaré son optimisme après que les États-Unis eurent annoncé en mars 2009 qu'ils allaient interdire les exportations d'armes à sous-munitions :

J'étais vraiment très heureux. J'attends avec impatience le jour où les États-Unis décideront d'adhérer au processus d'Oslo et de signer, ratifier et appliquer la Convention sur les armes à sous-munitions (CASM). Ce sera un événement historique. Je suis sûr que ce jour-là, les États qui ne sont pas encore parties au processus d'Oslo décideront à leur tour d'adhérer. Je demande à tous les Américains, et plus particulièrement aux membres du Congrès et du Sénat, de soutenir le Président Barack Obama et de l'encourager à signer la CASM ainsi que les autres traités internationaux pour mettre un terme aux souffrances de millions de personnes et des communautés touchées dans le monde. C'est une occasion en or qu'il faut saisir ; je vous en prie, soutenez votre président²³.

D'autres pays n'ayant pas signé la CASM²⁴, comme l'Éthiopie, la Serbie, le Tadjikistan et le Viet Nam, vont faire l'objet d'une attention particulière de la part de Ban Advocates. Au Tadjikistan, des séminaires organisés dans les communautés touchées, des séances d'information ainsi que des réunions dans les ambassades à l'étranger et le soutien de collègues de la société civile dans la région ont commencé à donner des résultats sous la forme d'une rencontre avec le Ministère des affaires étrangères²⁵. D'autres efforts seront nécessaires. Le Viet Nam n'a pas encore signé la Convention, mais l'appui en faveur de cet instrument progresse visiblement dans ce pays. Un Ban Advocate vietnamien a déclaré : « Nous, les survivants des bombes à sous-munitions, nous espérons que le Viet Nam va bientôt envisager de participer à la convention pour que notre pays puisse bénéficier de l'aide de la communauté internationale pour enlever les restes explosifs de guerre et aider les survivants. Notre pays aurait ainsi la possibilité de dépolluer les zones contaminées pour que les jeunes générations ne connaissent pas les souffrances physiques et morales auxquelles nous voulons remédier »²⁶.

L'activité internationale

L'équipe des Ban Advocates va rester active dans les réunions du processus d'Oslo. Elle pourra ainsi promouvoir et contrôler l'application et l'universalisation de la Convention et rassembler et partager des informations. L'expérience de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel montre que les réseaux et la mobilisation au niveau international jouent un rôle déterminant en appuyant les efforts nationaux et en favorisant les échanges d'informations.

Bien qu'ils ne soient ni des diplomates ni des experts juridiques, les membres des Ban Advocates ont un intérêt particulier à veiller aux progrès du traité ; ils peuvent communiquer des informations précises ou techniques susceptibles de favoriser la mise en œuvre de la CASM.

Par exemple, lors de la Conférence de Berlin sur la destruction des armes à sous-munitions, une Ban Advocate croate a fait une déclaration très concrète sur la destruction des stocks, une intervention préparée en collaboration avec la Campagne internationale pour l'interdiction des mines (ICBL) :

Le premier point que nous voulons souligner est le suivant : nous voulons que vous détruisez vos stocks maintenant et pas juste avant que le délai de huit ans n'expire. Il faut pour cela élaborer rapidement de bons plans nationaux et réunir les informations concernant le nombre, les types et l'emplacement de tous les stocks d'armes à sous-munitions, évaluer le coût de la destruction et déterminer l'assistance technique et financière qui pourrait être nécessaire. [...] Il faudrait que dans un délai d'un an après l'entrée en vigueur de la Convention chaque État ait défini son plan et que, dans un délai de deux ans au plus, il commence à détruire ses stocks d'armes à sous-munitions. La planification ne devrait pas tenir compte de la possibilité d'une prolongation. [...] Les États devraient aussi informer les autres des difficultés techniques, financières ou autres qu'ils rencontrent. Enfin, puisque nous en savons aujourd'hui si peu sur les stocks, nous encourageons les États à communiquer dès à présent les informations concernant leurs stocks, avant même que le traité n'entre en vigueur. Cela permettra d'instaurer la confiance, de mieux connaître ce qui doit être détruit et de planifier l'assistance qui sera nécessaire. [...] Autrement dit [...] si vous avez un problème [...] ne soyez pas timide, n'hésitez pas à en parler et vous obtiendrez de l'aide. Si vous voyez que quelqu'un a un problème, aidez-le [...] car les armes à sous-munitions sont vraiment des armes barbares qu'il faut détruire. Agissez dès aujourd'hui²⁷ !

Les membres des Ban Advocates vont multiplier les déclarations précises sur la mise en œuvre du traité, mais ils insisteront aussi sur les aspects concrets et humanitaires de la Convention sur les armes à sous-munitions. C'est d'ailleurs ce qu'a fait Branislav Kapetanović, l'un des membres les plus connus de Ban Advocates – également porte-parole de la Coalition contre les armes à sous-munitions – en déclarant en juin 2009 à Berlin : « lorsque la première Conférence des États parties aura lieu l'année prochaine au Laos, des milliers de bombes à sous-munitions auront été détruites. En commençant à appliquer cet accord avant même qu'il n'entre en vigueur, les États confirment que seuls les instruments qui sont mis en œuvre ont un sens et que ceux qui restent lettre morte seront oubliés. Ce ne sera pas le sort de cet accord. Cet instrument doit marquer une étape importante pour les gouvernements actuels et futurs, les empêchant à jamais d'employer des bombes à sous-munitions »²⁸.

L'énergie unique du processus d'Oslo résultait d'une alliance formidable entre un grand nombre d'acteurs mobilisés et unis par une volonté commune de lutter contre un problème humanitaire. L'équipe des Ban Advocates est attachée à son rôle qui est d'exprimer la position des communautés touchées : « [...] ce traité a une très grande valeur pour le monde entier.

Nous ne voulons plus voir les gens souffrir et nous ne voulons plus voir de larmes dans les yeux de mères et de pères. Les États doivent de toute urgence ratifier et appliquer la Convention sur les armes à sous-munitions pour que ces armes horribles ne fassent plus de nouvelles victimes. L'interdiction des armes à sous-munitions sera un progrès pour l'humanité »²⁹.

« Je compte sur les États parties et en tant que survivant je leur demande d'accepter l'obligation qui leur incombe de fournir une assistance aux victimes ainsi qu'aux familles et communautés touchées. Je veux que les États touchés ainsi que la communauté internationale, et plus particulièrement les pays qui utilisent des armes à sous-munitions, assument l'entière responsabilité de la situation des victimes. [...] Si le nouveau texte est si fort c'est parce que des survivants ont participé à sa rédaction »³⁰. Les gens attendaient beaucoup de la convention avant même qu'elle ne soit adoptée : au cours des années à venir, l'équipe de Ban Advocates et la société civile dans son ensemble surveilleront la façon dont les États s'acquitteront des obligations qui leur incombent en vertu de la CASM.

En fin de compte, le succès réel de la Convention sur les armes à sous-munitions dépendra de la satisfaction des personnes touchées, de leurs familles et de leurs communautés. En acceptant que ces personnes participent au processus diplomatique, les États ont montré qu'ils avaient compris qui étaient les premiers concernés. S'ils continuent d'écouter les communautés touchées³¹, les États et la communauté internationale auront une chance unique de satisfaire deux mondes qui n'ont pas grand-chose en commun mais partagent un même objectif : interdire pour toujours les armes à sous-munitions.

Notes

1. Dejan Dikic, Ban Advocate, intervention lors de la conférence de presse des Ban Advocates, Dublin, 26 mai 2008. Toutes les déclarations de Ban Advocates citées dans cet article sont disponibles en ligne <www.banadvocates.org>.
2. Handicap International Belgium a créé l'initiative Ban Advocates en septembre 2007 grâce au soutien de la Norvège, de l'Allemagne et de la Coalition contre les armes à sous-munitions. Cette initiative est aujourd'hui soutenue par l'Australie, l'Irlande, la Norvège, les Pays-Bas et The Diana, Princess of Wales Memorial Fund. Pour plus d'informations sur la première réunion des Ban Advocates, voir Stan Brabant, « What Do Survivors Think of Cluster Munitions? », 22 octobre 2007, <disarmamentinsight.blogspot.com/2007/10/what-do-survivors-think-of-cluster.html>.
3. Sladjan Vučković, Ban Advocate, Déclaration à la Conférence de Belgrade des États touchés par les armes à sous-munitions, 3 octobre 2007.
4. Ruth Mayne, 2009, *External Evaluation of the Ban Advocates (BAs) Initiative*, juillet.
5. Sladjan Vučković, Ban Advocate, Déclaration à la Conférence de Wellington sur les armes à sous-munitions, 19 février 2008.
6. Soraj Ghulam Habib, Ban Advocate, Déclaration à la séance inaugurale de la Conférence de Wellington sur les armes à sous-munitions, 18 février 2008.
7. Ruth Mayne, op. cit.
8. John S. Duncan, Ambassadeur du Royaume-Uni pour le désarmement et la maîtrise des armements au niveau multilatéral, Lettre ouverte aux victimes des armes à sous-munitions présentes lors de la réunion intergouvernementale de Dublin, 30 mai 2008.

9. Ruth Mayne, op. cit.
10. Soraj Ghulam Habib, Ban Advocate, cité dans « The Ban Advocates' Thoughts on the Treaty (2/2) », blog de Stephanie Castanie fait à Dublin, 30 mai 2008
11. Soraj Ghulam Habib, Ban Advocate, Genève, 28 novembre 2008.
12. Berihu Mesele, Ban Advocate, Déclaration à la Conférence de signature à Oslo, 4 décembre 2008.
13. Soraj Ghulam Habib, Ban Advocate, déclaration lors de la Conférence de signature à Oslo, 4 décembre 2008.
14. Le texte final du paragraphe 2 de l'article 5 de la Convention reprend en grande partie une proposition faite par 14 États : Proposition de l'Argentine, de l'Équateur, du Guatemala, de l'Uruguay, de la République dominicaine, du Mexique, du Nicaragua, du Panama, du Pérou, du Costa Rica, du Chili, du Honduras, de la Zambie et de la Guinée pour l'amendement de l'article 5, document CCM/70, 21 mai 2008, disponible en ligne <www.clustermunitionsdublin.ie/pdf/CCM70_000.pdf>. Pour plus d'informations sur le processus ayant conduit à l'adoption des dispositions relatives à l'assistance aux victimes, voir *Ban Newsletter*, n° 23, septembre 2008, p. 4, <blog.banadvocates.org/public/Ban_Newsletter_23_EN.pdf>.
15. Voir Dejan Dikic, Ban Advocate, Déclaration à la Conférence de Belgrade des États touchés par les armes à sous-munitions, 3 octobre 2007.
16. Dejan Dikic, Ban Advocate, Déclaration à la Conférence de Wellington sur les armes à sous-munitions, 20 février 2008.
17. Dusica Vučković, Ban Advocate, Déclaration lors d'une session consacrée à l'assistance aux victimes lors de la Conférence de Wellington sur les armes à sous-munitions, 20 février 2008.
18. Si les armes à sous-munitions ont été utilisées dans une trentaine de pays, nous avons identifié des victimes dans 24 pays ou régions. Pour plus d'informations, voir Handicap International, 2007, *Circle of Impact: The Fatal Footprint of Cluster Munitions on People and Communities*, Bruxelles, mai, p. 148 et 149.
19. L'Observatoire des mines a récemment élargi son domaine d'action à la Convention sur les armes à sous-munitions.
20. Cette formation financée par The Diana, Princess of Wales Memorial Fund a été principalement dispensée par The Centre for Strategy and Communication (Londres).
21. Voir « Afghanistan Signs Cluster Bomb Treaty », *The New York Times*, 3 décembre 2008.
22. Lynn Bradach, Ban Advocate, Déclaration lors de la cinquième session du Groupe d'experts gouvernementaux de la Convention sur certaines armes classiques, 3 novembre 2008.
23. Soraj Ghulam Habib, Ban Advocate, « Soraj's Reaction to the US Cluster Bomb Export Ban », blog des Ban Advocates, 31 mars 2009.
24. À la date du 1^{er} mars 2010.
25. Le compte rendu fait par Umarbek Pulodov de la rencontre avec le Ministère des affaires étrangères du Tadjikistan est disponible en ligne <blog.banadvocates.org/index.php?post/2009/07/15/Umarbeks-report-on-an-important-meeting-with-the-Foreign-Ministry-of-Tajikistan>.
26. Pham Quy Thi, Ban Advocate, Déclaration lors d'une réunion de travail nationale sur l'assistance aux victimes, Hanoi, 7 juillet 2009.
27. Mina Zunac, Ban Advocate, Déclaration à la Conférence de Berlin sur la destruction des armes à sous-munitions, 25 juin 2009.
28. Branislav Kapetanović, porte-parole de la Coalition contre les armes à sous-munitions et membre des Ban Advocates, Déclaration à la Conférence de Berlin sur la destruction des armes à sous-munitions, 26 juin 2009.
29. Raed El Rahman Mokaled, Ban Advocate, Discours lors du service œcuménique, Oslo, 2 décembre 2008.
30. Dejan Dikic, Ban Advocate, Intervention lors de la conférence de presse des Ban Advocates, Dublin, 26 mai 2008.
31. Voir Handicap International, 2009, *Voices from the Ground: Landmine and Explosive Remnants of War Survivors Speak out on Victim Assistance*, Bruxelles, septembre.

